

REUNION EXTRAORDINAIRE DU 9 MAI 2012

L'an deux mille douze, le **neuf mai** à 17 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni salle de la mairie sous la présidence de Monsieur BRIE Simon, Maire de LATILLE.

Étaient présents : Mesdames Florence MARMAIN, BRUNET Stéphanie, DAVID-MASSET Manuela, BARON-POUDRET Marie-Christine

Messieurs Simon BRIE, Régis BRAULT, Philippe THIBAUT, Philippe NIVAU, Laurent POUBLANC, Philippe ROQUET.

Étaient absents excusés : /

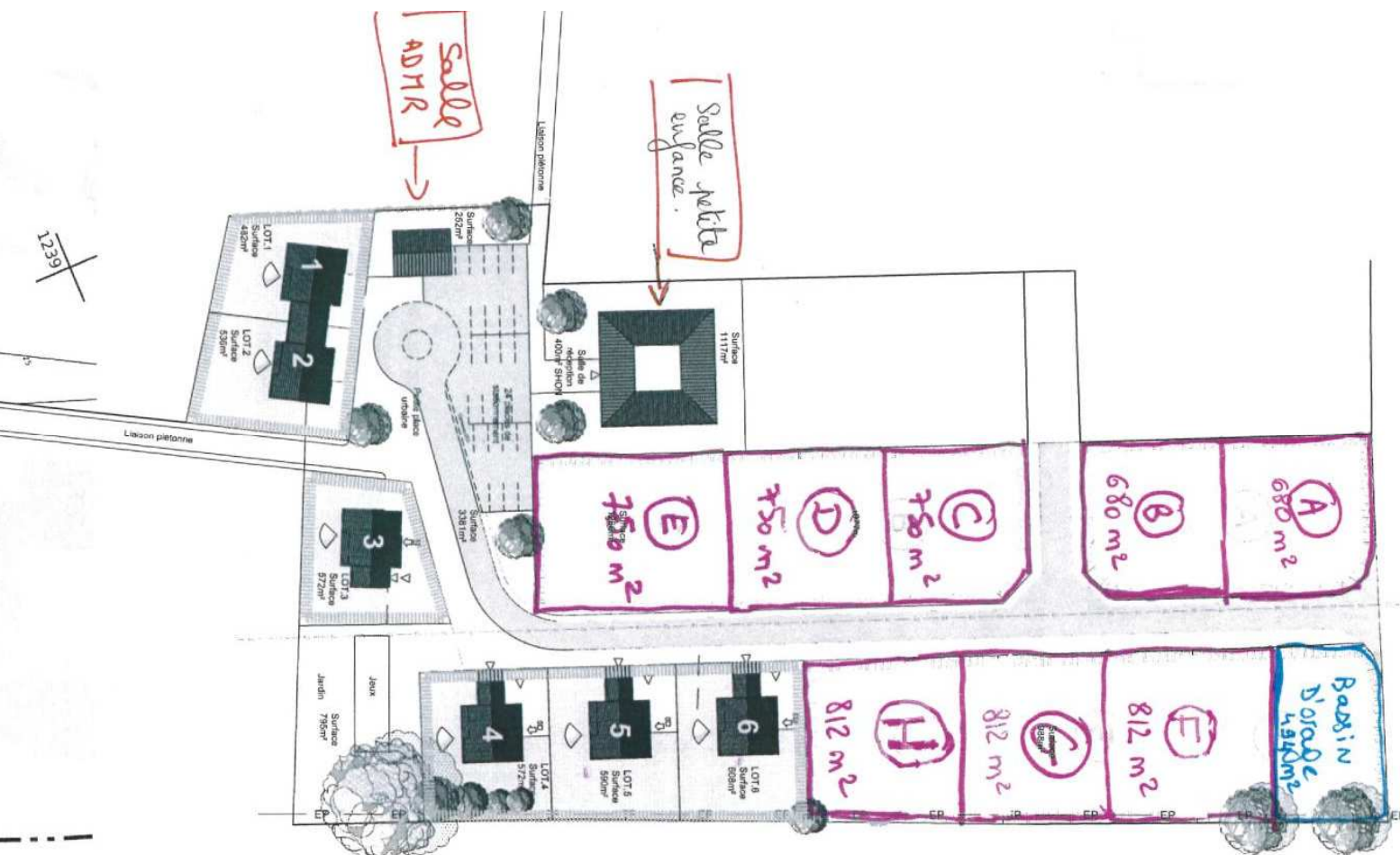
Mme Florence MARMAIN a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 27/04/2012

2012 – 042 PROJET IMMOBILIER-TERRAIN JOUXTANT LA MAISON DE RETRAITE

Monsieur le Maire donne la parole à Mr MARCIREAU et Mme PIVARDIERE de la société ERMES pour présentation au Conseil Municipal d'un projet immobilier sur le terrain appartenant à la commune et jouxtant la Maison de Retraite.

Mr TOUCHARD présente un schéma d'aménagement, modifié depuis la dernière rencontre avec Monsieur le Maire :



9 lots seront destinés à la vente et 6 maisons « seniors » seraient construites par la société Ermès et mises en vente.

Le Conseil Municipal donne un avis tout à fait favorable à cette implantation.

Il est alors présenté une estimation sommaire des travaux VRD (*avant consultation des services techniques de la SOREGIES, de FRANCE TELECOM et du SIVEER*) selon le détail ci-après :

TRAVAUX DE VOIRIE

. Terrassements / voirie / plantations	115 000,00
. Assainissement.....	60 000,00
. Eau potable	24 000,00
. Electricité / Eclairage / Téléphone.....	93 000,00

Montant Euros H.T.....292 000,00

TRAVAUX ANNEXES

. Branchements d'eau	8 500,00
. France Télécom	3 000,00
. SOREGIES	45 000,00
. Etude de Sol I Dossier Loi sur l'eau	10 000,00
. Plan topographique I Bornage	10 000,00
. Honoraires B.E.T.	
Permis d'Aménager	2 800,00
Travaux	19 000,00

Montant Euros H.T..... 98 300,00

MONTANT TOTAL EUROS H.T..... 390 300,00

T.V.A. 19,6 % 76 498,80

MONTANT TOTAL EUROS T.T.C 466 798,80

Deux hypothèses sont proposées et présentées au Conseil Municipal comme détaillées ci-dessous :

Hypothèses	1	2
-------------------	----------	----------

Coûts travaux VRD

	Surfaces	Montant	Surfaces	Montants
Montant travaux VRD HT estimation		390000 €		390000 €
Surface à aménager par ERMES	15539			
Soit coût travaux par m ² HT		25 €		
Soit coût travaux par m ² HT (<i>surface construite</i>)			13039	30 €

Coût achat terrain ERMES

Surface d'acquisition foncière à la commune de LATILLE	15539		13039	
Prix d'acquisition au m ²		5.00 €		5.00 €
Montant		77 695 €		65 195 €

REVENTE A LA COMMUNE

Surface du terrain en m ² viabilisé	5545		3045	
Prix au m ² viabilisé + prix d'acquisition		30.00 €		35.00 €
Prix total HT		166350 €		106575 €

Nombre de m ² de salle associations + salle ADMR + aire de jeux et placette – le prix du terrain	2964	88655 €		41380 €
---	------	---------	--	---------

PRIX DES TERRAINS

HT au m ²		30 €		35 €
En TVA 19.60%		35.88 €		41.86 €
Frais de gestion+charges de commercialisation + frais divers		10 €		10 €
TOTAL		45.88 €		51.86 €
<u>TERRAINS A BATIR</u>				
	680	31198.40 €	680	35265 €
	750	34410.00 €	750	38895 €
	812	37254.56 €	812	42110 €
Sérénides	500	22940.00 €	500	25930 €

Après un large débat, le Conseil Municipal,

Considérant le prix d'acquisition du terrain de 5€ proposé par la société ERMES,
Considérant qu'il convient de racheter à la société ERMES les espaces viabilisés réservés à la commune au tarif proposé de 30 € dans l'hypothèse n°1 ou 35 € dans l'hypothèse n°2,

Soumet la proposition suivante :

Compte tenu de l'importance de la somme à verser au promoteur (88.655 € hypothèse 1 ou 41380 € hypothèse 2) pour le rachat des surfaces communales viabilisées,

le Conseil Municipal propose à la société ERMES un tarif de vente de 8 € le m².

Dans le cas où cette proposition n'obtiendrait pas l'accord du promoteur le Conseil Municipal propose dans un deuxième temps que la salle des associations-petite enfance ainsi que la salle « ADMR » soient enlevées du projet afin de réduire au maximum la surface de rachat (ces bâtiments pouvant être implantés dans un autre lieu). Un nouveau plan d'aménagement devrait être réalisé.

Monsieur le Maire est chargé d'en faire part à la société ERMES.

A revoir lors de la prochaine séance municipale.

2012 – 043 ACQUISITION LICENCE IV – LA BELLE FONTAINE

Monsieur le Maire rappelle le courrier de Maître CAPEL, Liquidateur de l'EURL « la belle fontaine » de LATILLE, qui demandait à la municipalité si elle était intéressée par l'acquisition de la licence IV.

Lors de la séance du 14 février dernier le Conseil Municipal avait demandé à Monsieur le Maire de rencontrer le propriétaire du bâtiment « la belle fontaine » et l'association des commerçants/artisans (ALCAE) afin de connaître leur position.

Renseignements pris, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le propriétaire du bâtiment n'est pas intéressé et qu'il est impossible pour une association d'acquérir une licence IV.

Considérant ces nouveaux éléments et l'importance que cette licence reste sur le territoire communal, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de proposer à Maître CAPEL la somme de 3500 € pour l'acquisition de cette licence IV.

Maître Samuel CHAUVIN, Notaire à LATILLE est désigné pour la régularisation de la vente.

Monsieur le Maire est chargé d'en aviser dans les meilleurs délais Maître CAPEL et de transmettre la délibération.

L'ordre du jour étant épuisé,

LA SEANCE SE LEVE A 19 H 00